L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux—No. 93 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 2 OCTOBRE.

FEUILLETON.

FROMONT JEUNE

—ET—

RISLER AINE.

PAR ALPHONSE DAUDET.

Ouvrage couronné par l'Académie Française.

LIVRE PREMIER.

(Suite.)

C'était cela surtout qu'on respirait, la poussière!

Elle tombait de tous les vêtements, montait de tous les pas, obscurcissait la lampe, troublait les yeux, ralentissait le ramage sur l'étroitement des figures. Les wagons où l'on montait, enfin après des heures d'attente, en étaient imprégnés aussi.... Sidonie ouvrait les vitres, regardait dehors les plaines noirâtres, une ligne d'ombre vans fin. Puis, comme des feuilles innombrables, les premiers rêverbères des boulevards extérieurs se dressaient près des fortifications.

Dès lors, la terrible journée de repos de tous ces pauvres gens était finie. La vue de Paris ramenait à chacun la pensée de son travail du lendemain. Si triste qu'eût été son dimanche, Sidonie commençait à le regretter. Elle songeait aux riches pour qui tous les jours de la vie sont des jours de repos; et vaguement, comme dans un rêve, les longues allées des parcs entrevues pendant la journée lui apparaissaient remplies de ces heureux du monde, se promenant sur le sable fin, pendant qu'à la grille là-bas, dans la poussière de la route, le dimanche des pauvres passait à grands pas, ayant à peine le temps de s'arrêter une minute pour regarder et envier.

De treize à dix-sept ans, ce fut là la vie de la petite Chèbe.

Les années se succédaient sans apporter le moindre changement avec elles. Le cachemire de madame Chèbe s'était un peu usé, la petite robe lilas avait subi encore quelques retouches, et c'était tout. Seulement, à mesure que Sidonie grandissait, Frantz, maintenant devenu un jeune homme, avait pour elle des regards plus attentifs, des attentions d'amour visiblement à tout le monde et dont la jeune fille seule à ne pas s'apercevoir.

Rien ne l'intéressait, du reste, cette petite Chèbe.

A l'atelier elle accomplissait sa tâche régulièrement, silencieusement, sans la moindre pensée d'avenir ou d'aisance. Tout ce qu'elle faisait avait l'air d'être en rêvant.

Frantz, au contraire, depuis quelque temps, travaillait avec une ardeur singulière. L'élan de ceux qui visent quelque chose au bout de leurs efforts, si bien qu'à dix-quatre ans, il sortait second de l'École centrale avec le grade d'ingénieur.

Ce soir-là Risler avait amené la famille Chèbe au Gymnase, et, toute la soirée, madame Chèbe et lui s'étaient fait une série de petits signes, de clignements d'yeux à propos des enfants. Ensuite, à la sortie, madame Chèbe avait mis solennellement le bras de Sidonie sous celui de Frantz, de l'air de dire à l'amoureux: Maintenant, débrouillez-vous... C'est votre affaire...?

Alors le pauvre amoureux essaya de se débrouiller.

La route est longue, du Gymnase au Marais. A peine a-t-on fait quelques pas que la splendeur du boulevard est effacée, les trottoirs deviennent de plus en plus sombres, les passants de plus en plus rares. Frantz commença par parler de la pièce.... Il aimait bien ces comédies où il avait du sentiment.

—Et vous, Sidonie?

—Oh! moi, vous savez; Frantz, pourvu qu'il y ait des toilettes.

Le fait est qu'au théâtre elle ne s'occupait pas d'autre chose. Ce n'était pas tête de ces sentimentales à la Bovary qui prennent du spectacle avec des phrases d'amour toutes faites, un idéal de convention. Non! le théâtre lui donnait seulement des envies folles de luxe, d'élégance; elle n'en rapportait que des modèles de robes et des patrons de robes.... Les toilettes nouvelles, exagérées, des actrices, leurs marches, jusqu'à leurs intonations hautement mondaines qui lui semblaient la distinction suprême, avec cela l'éblouissement banal des dorures, des lustres, l'affiche étincelante à la porte, les voitures arrêtées, tout ce bruit un peu vulgaire qui se fait autour d'une pièce en vogue: voilà ce qu'elle aimait, ce qui la ravissait.

Frantz, au contraire, depuis quelque temps, travaillait avec une ardeur singulière, l'élan de ceux qui visent quelque chose au bout de leurs efforts, si bien qu'à dix-quatre ans, il sortait second de l'École centrale avec le grade d'ingénieur.

Ce soir-là Risler avait amené la famille Chèbe au Gymnase, et, toute la soirée, madame Chèbe et lui s'étaient fait une série de petits signes, de clignements d'yeux à propos des enfants. Ensuite, à la sortie, madame Chèbe avait mis solennellement le bras de Sidonie sous celui de Frantz, de l'air de dire à l'amoureux: Maintenant, débrouillez-vous... C'est votre affaire...?

Alors le pauvre amoureux essaya de se débrouiller.

La route est longue, du Gymnase au Marais. A peine a-t-on fait quelques pas que la splendeur du boulevard est effacée, les trottoirs deviennent de plus en plus sombres, les passants de plus en plus rares. Frantz commença par parler de la pièce.... Il aimait bien ces comédies où il avait du sentiment.

—Et vous, Sidonie?

—Oh! moi, vous savez; Frantz, pourvu qu'il y ait des toilettes.

Le fait est qu'au théâtre elle ne s'occupait pas d'autre chose. Ce n'était pas une de ces sentimentales à la Bovary qui prennent du spectacle avec des phrases d'amour toutes faites, un idéal de convention. Non! le théâtre lui donnait seulement des envies folles de luxe, d'élégance; elle n'en rapportait que des modèles de robes et des patrons de robes.... Les toilettes nouvelles, exagérées, des actrices, leurs marches, jusqu'à leurs intonations hautement mondaines qui lui semblaient la distinction suprême, avec cela l'éblouissement banal des dorures, des lustres, l'affiche étincelante à la porte, les voitures arrêtées, tout ce bruit un peu vulgaire qui se fait autour d'une pièce en vogue: voilà ce qu'elle aimait, ce qui la ravissait.

Frantz continua:

—Comme ils ont bien joué leur scène d'amour.

Et en disant ce mot d'amour il se prendait lentement, vers une jolie petite oreille entonnée d'un capuchon en laine rouge d'où les cheveux s'échappaient frisottant.

Sidonie soupira:

—Oui, la scène d'amour.... L'actrice a eu de bien beaux diamants!

Il y eut un moment de silence. Le pauvre Frantz avait beaucoup de peine à s'expliquer. Les mots qu'il cherchait ne venaient pas, puis la peur le prenait. Oser parler il se donnait des limites:

—Quand nous aurons passé la porte Saint-Denis.... Quand nous aurons quitté le boulevard.

Mais à Sidonie se mettait à causer de choses tellement indifférentes que sa détermination se gelait sur ses lèvres, on bien ils étaient arrêtés par une voiture qui venait sur parente le temps de les rejoindre.

Enfin, dans le Marais, il se décida tout à fait:

—Rentrons-moi, Sidonie.... Je vous a-[illegible]

Cette nuit-là, on avait veillé fort tard chez les Delobelle.

Il était l'habitude de ces courageuses femmes de faire la journée de travail aussi longue que possible de prolonger si avant dans la nuit que leur lampe était une des dernières éteintes de la tranquille rue de [illegible]. Pour se coucher, elles attendaient le retour du grand homme, à qui on garde bien au chaud, dans les cendres du foyer, un petit souper réconfortant.

Au temps où il jouait, cela avait une raison d'être: les comédiens, obligés de rentrer de bonne heure et très légèrement vêtus du théâtre avec des fringales terribles, mangeaient en rentrant chez eux. Delobelle, lui, ne jouait plus depuis longtemps; mais n'avait pas le droit, comme Frantz, de renoncer au théâtre, il avait sa manie pour une foule d'habitudes [illegible], et le souper du retour en faisait partie, comme sa rentrée quotidienne, comme la dernière de toutes les rampes du boulevard avait été fait son coucher sans souper, à l'heure de tout le monde, c'eût été abdiquer, renoncer à la lutte. Et il ne renonçait pas, [illegible] comme nous parlons, le comédien [illegible] n'est pas encore rentré, et les deux femmes l'attendaient, causant et travaillant, [illegible] jusqu'à l'heure avancée.

Ce soir-là, on n'avait fait que parler de la soirée, du succès, de l'avenir, qui devrait devenir [illegible].

A présent, disait la maman Delobelle, il ne manque plus que de trouver une jeune petite femme.

Frantz aussi l'avait de la Désirée. Il ne voyait plus que cela au bonheur de Frantz, une bonne petite femme active, [illegible], habituée au travail et qui [illegible] toute pour lui. Et si Désirée partait avec cette assurance, c'est [illegible] la connaissait très intimement, [illegible] comme qui convenait si bien à Frantz [illegible]. Elle n'avait qu'un an de moins [illegible], juste ce qu'il faut pour être plus [illegible] une sœur mari et pouvoir lui servir [illegible] mère en même temps.

—Jolie?.....

Non, pas précisément, mais plutôt gentille laide, malgré son infirmité, car elle boitait, la pauvre petite!.... Et puis, [illegible] éveillée et si aimante! personne autour de Désirée ne savait à quel point une petite femme-là aimait Frantz et comme elle pensait à lui nuit et jour depuis des années. Ici-même ne s'en était-elle aperçu, et semblait n'avoir des yeux que pour Sidonie, une gamine. Mais c'est [illegible] l'amour silencieux et si éloquent, [illegible] grande force se cache dans les sentiments contenus..... Qui sait? peut-être un jour qu'ils [illegible]

[illegible] la petite boiteuse, penchée sur son ouvrage, partait pour un de ces grands voyages au pays des chimères, comme elle [illegible] tant dans son fauteuil d'impotente, les pieds appuyés au tabouret immobile: un de ces merveilleux voyages où elle revenait toujours, heureuse et souriante, s'appuyant au bras de Frantz et toute sa confiance d'épouse aimée. Ses yeux suivant le rêve de son cœur, le petit oiseau qu'elle tenait en ce moment et qui elle redressait les ailes froissées avait bien l'air d'être du voyage, lui aussi, de voler là bas, bien loin, joyeux et léger comme elle.

La porte s'ouvrit tout à coup.

—Je ne vous dérange pas? dit une voix triomphante.

La mère, un peu assoupie, releva la tête brusquement:

—Eh! c'est monsieur Frantz.... Entrez donc, monsieur Frantz.... Vous voyez, nous attendons le père.... Ces brigands d'artistes, ils rentrent toujours si tard.... Asseyez-vous [illegible] vous souperez avec lui.....

—Oh! non, merci, répondit Frantz dont les lèvres étaient encore pâles de l'émotion qu'il venait d'avoir; merci, je ne m'arrête pas.... J'ai vu de la lumière à la porte et je suis entré seulement pour vous dire.... pour vous apprendre une grande nouvelle qui vous fera bien plaisir, parce que je sais que vous m'aimez.....

—Et quoi donc, grand Dieu?

—Il y a promesse de mariage entre M. Frantz Risler et mademoiselle Sidonie!...

—Là! quand je vous disais qu'il ne lui manquait plus qu'une bonne petite femme.

La maman Delobelle en se levant pour l'embrasser au cou.

Désirée n'eut pas la force de prononcer une parole. Elle se pencha encore plus sur son ouvrage, et comme Frantz avait les yeux exclusivement fixés sur son bonheur, que la maman Delobelle ne regardait que la pendule pour voir si son grand homme rentrerait bientôt, personne ne s'aperçut de l'émotion de la boiteuse, de sa pâleur, ni du tremblement convulsif du petit oiseau immobile entre ses mains, la tête renversée, comme un oiseau blessé à mort.

(*A continuer*).

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy. J. Montagnet, 167 rue de la Commune.

A nos Abonnés des campagnes

Nous sommes obligés de payer à la Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux que nous expédions à nos abonnés de l'intérieur. C'est donc à ces derniers, à qui leur poste locale pourra plus rien réclamer, de nous rembourser, ou de nous payer le port en même temps que le prix de l'abonnement. Le porto est de 10 cents par mois, pour l'édition quotidienne, et de 25 cents par an pour l'édition hebdomadaire.

Les maîtres de poste ainsi que nos agents devront donc se faire payer ce montant additionnel et nous le transmettre en nous en tenant sur le prix d'abonnement.

No LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, l'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whipporwill, ou moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une huîtrette ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruisent la récolte de riz, grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent du plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) par cette loi à pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que la fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, ou violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions pouvant être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, pièges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, les des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalité qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvée le 13 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

IV.—HISTOIRE DE LA PETITE CHÈBE,—LES VERS LUISANTS DE SAVIGNY.

"Savigny-sur-Orge.

"Ma chère Sidonie,

"Hier nous étions à table dans cette grande salle n'manger que tu connais, la porte large ouverte sur les perrons fleuris. Je m'ennuyais un peu. Bon papa avait été de mauvaise humeur toute la matinée, et ma pauvre mère n'osait pas dire un mot, attitrée par ses sourcils froncés qui lui ont toujours fait la loi. Je songeais que c'était vraiment dommage d'être si seule, en plein été, dans un si beau pays, et que je serais bien heureuse, maintenant que me voilà sortie du couvent et destinée à passer des saisons entières à la campagne, d'avoir, comme autrefois quelqu'un pour courir avec moi dans les bois et les charmilles.

"Georges vient bien de temps en temps; mais il arrive toujours très tard, seulement pour dîner, et repart le lendemain avec mon père avant que je m'éveille. Puis c'est un homme sérieux, à présent, M. Georges. Il travaille à la fabrique, et le souci des affaires lui pisse souvent le front, à lui aussi.

"..... J'en étais là de mes réflexions, quand tout à coup voilà bon papa qui se tourne brusquement de mon côté:

"—Qu'est donc devenue la petite Sidonie!.... Ça me ferait plaisir de l'avoir ici quelque temps.

"Tu penses si j'ai été heureuse. Quelle joie de se retrouver, de renouer cette bonne amitié interrompue par la faute de la vie plus que par la nôtre! Que de choses à nous raconter! Toi qui avais seule le don de dérider ce terrible grand-père, tu vas nous apporter la gaieté, et je t'assure que nous en avons besoin.

"C'est si désert, ce beau Savigny! Figure-toi que le matin quelquefois il me prend des idées de coquetterie. Je m'habille, je me fais belle, coiffée en frisures avec un joli costume; je me promène dans toutes les allées, et tout à coup je m'aperçois que j'ai fait des frais pour les cygnes, les canards, mon chien Kiss, et les vaches qui ne se retournent même pas dans la prairie quand je passe. Alors, de dépit, je rentre bien vite mettre un robe de toile, je m'occupe à la ferme, à l'office, un peu partout. Et, ma foi! je commence à croire que l'ennui m'a perfectionnée et que je ferai une excellente ménagère.....

"Heureusement, voici bientôt la saison de la chasse et je compte là-dessus pour me distraire un peu. D'abord Georges et mon père, grands chasseurs tous les deux, viendront plus souvent. Puis tu seras là, toi.... Car tu vas me répondre tout de suite que je n'arrive près de nous, n'est-ce pas? M. Risler disait dernièrement que tu étais souffrante. L'air de Savigny te fera grand bien.

"Toi tout le monde t'attend. Et moi je ne vis plus d'impatience.

"CLAIRE."

(*A continuer*).

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE,

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme l'suit:

AMERIQUE, Durand, mercredi, 10 octobre
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 17 octobre.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris).....$100
Deuxième — — .....$ 65
Troisième — — .....$ 35

Prix du passage (en or) pour Hymouth, Londres et toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris).....$90 à $100
Deuxième — — $65
Troisième — — $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec amènagement spécial, comprenant vin, literie et rafraîchissements, $75 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque ne prennent pas de passagers d'entrepont.

A. DE GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H,
Nouvelle-Orléans.

4 mai

Compagnie américaine de steamers de Philadelphie.

Ligne de Philadelphie et de Liverpool.

La seule ligne de steamers transatlantiques portant le "Drapeau Américain."

DEPARTS—De Philadelphie, tous les JEUDIS; de Liverpool, tous les MERCREDIS.

La ligne de steamers de l'Etoile Rouge, portant la malle de la Belgique et des Etats-Unis. Départs tous les quinze jours, alternativement, de Philadelphie et de New-York.

Seule ligne et seul ligne directe pour ANVERS.

Billets pour la Nouvelle-Orléans et toutes les parties de la Grande Bretagne et de l'Europe—aller et retour.

Pour le passage et les autres détails, s'adresser à PETER WRIGHT & SONS, agence générale, 607 Walnut-Street, Philadelphie.

Agents à la Nouvelle-Orléans:
A. K. MILLER & CO.,
Au No 50 de la rue Carondelet.
EDWARD A. YORKE,
au coin des rues Carondelet et Gravier.
29 avril—an

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer

HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 4 Oct., à 5 h. A. M.

S'assurance sur expédition est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine.....$50.
— Entrepont.....$30.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
Rue Carondelet No 41.

mai—jan

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CARELLE, partira de l'extrémité de Nouveau Basin, au Lac, comme suit:

Les LUNDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, à l'arrivée du train du City Railroad partant de la rue du Canal, à 4 heures et demie P. M.

Retour: Il quittera Madisonville les LUNDIS, à 4 heures et demie A. M., les MARDIS et les VENDREDIS, à 7 heures et demie A. M.

Il se rellera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le frêt, à chaque voyage, au Pont Magnolia, Nouveau Basin.

Pour plus de détails, s'adresser à
C. M. SORIA,
Au No 20 de la rue de l'Union.

2sept—

Paquebot de la mulle, pour Vicksburg.

Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, David Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur

NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,

Partira régulièrement, le SAMEDI, de Vicksburg à la ligne Patton, pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Lemour pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
JANNEY & WOLFE, Agts Commune et
HITZ & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
23sept—3m Au No 35 de la rue des Magasins.

OPELOUSAS,

Paquebot régulier des Opelousas.

Départs tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Washington, Opelousas, Port Barré, simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau à vapeur

BERTHIA,
H. H. Rand, capitaine,
T. John, commis,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 81 rue Gravier,
HITZ & CARLIN, No 4 Tchoupitoulas,
R. W. ADAMS, 31 Commercial Alley.

9 août—

Paquebot de la Nile-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les VENDREDIS à midi et tous les LUNDIS à 5 P. M.

Voyage de retour Dimanche et Mercredi.

Le bon bateau à vapeur

JOHN H. HANNA,

remplissant le service de

J. P. McELROY, Capitaine,
J. A. Randolph, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, OMBREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
R. C. MELANÇON,
ooct—tf No de 21 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY VEYE,
J. P. AUCOIN, Capitaine
W. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à 3 heures P. M.

Retour: Il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le VEYE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à
HENRY VEYE,
105 rue Decatur, près St Louis.

16 juillet—jan.

The People's Insurance Company of New Orleans.

La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nile-Orléans.

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques de l'incendie	$38,788 10
Sur risques de rivières	4,228 97
Sur risques de mer	5,166 00
Total des primes	$48,182 07
En moins—Primes remboursées	667 13
	$47,526 89
Profits et pertes	18,123 78
	$65,649 67
En moins—Primes non expirées	19,090 34
Montant net des Primes reçues	$ 56,559 33

Pertes etc., payées dans la même période:

Sur risques d'incendie	$30,420 65
Sur risques de rivières	1,002 71
Sur risques de mer	1,226 27
Réfaction (rebate)	7,141 05
Réassurances	2,413 82
Taxes	2,928 53
Loyer	1,100 00
Impressions, annonces, etc.	672 90
Bureau des Assureurs	1,564 25
Dépenses etc, moins intérêt	4,064 56
	$ 43,124 22
Bénéfice net	$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 05
Propriétés foncières	12,941 95
Billets garantis	8,894 98
Billets garantis par hypothèque	12,015 15
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19
Meubles de bureau et autres installations	2,879 13
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$132,525 46

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGIST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président.
F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nile-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. MENDERNAGEL, Notaire
Nile-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année finissant le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes—dividende qui sera payé à dater du 8 août 1877.

F. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

7 juillet—1 m.

VAPEURS.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NILE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

De Brême	De la Nile-Orléans
Hannover.... 12 sept.	environ.... 24 oct.
Frankfurt.... 10 oct.	11 nov.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, au départ en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE.

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nile-Orléans:

Chambre.....$100 en or. Entrepont.....$60 en or.

De la Nile-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:

Chambres.....$150 en or. Entrepont.....$45 en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres.....$35 en or. Entrepont.....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nile-Orléans.

Pour plus de détails s'adresser à
HD. F. STOCKMEYER & Co.,
Agents,
No 42 de la rue de l'Union.

CHEMIN DE FER

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, Texas.

A partir de ce après le 26 février 1877, les bateaux à vapeur du St. FRANCIS BELLE, partiront de la tête de la rue Bienville, à sept heures et demie du matin, pour Westwego, transportant les passagers qui se rendront aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans au du Texas. Il quittera Westwego à 5 heures 45 m. du soir pour la Nile-Orléans. Le bateau qui se rendra au train d'excursion du Dimanche partira d'ici à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures du soir.

Le train reçu au même endroit, à 8 heures sera livré le lendemain soir.

O. M. FAYNE,
Surintendant.

Chemin de fer de la Nile-Orléans à Mobile.

LIGNE DU MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA VALLÉE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.	Arrivée.
Express.....7.45 A. M.	Express.....9.00 A. M.
Express.....5.30 P. M.	Express.....6.30 P. M.

Train d'agrément (sauf le Dimanche) à 11 heures 45 m. A. M.

Les wagons-salons de Pullman sont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville et St Louis, Pittsburg, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle du rues Lafayette et Commons, au Jack City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. A. ROBINSON,
Surintendant.

21 nov—

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART.	ARRIVE
Express.....7.45 A. M.	Express.....9.00 A. M.
Express.....5.30 P. M.	Express.....6.30 P. M.
Coast Train (Saturday only).....11.45 P. M.	Coast Train (Monday only).....9.30 A. M.

Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, Berlin.

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, St-Louis et Chicago.

A partir du 1er juillet 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...5.30 P. M.	Express No 2...10.20 A. M.
Express No 3...8.15 A. M.	Express No 4...8.15 P. M.

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

Chaque PULLMAN PALANT SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO ET MILAN, Tennessee. Pour le Canada et les Etats-Unis, allez chez un train à Milan, Tennessee, où qui permet aux voyageurs en destination de St. Louis de n'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se fait pas à Du Quoin pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nile-Orléans et Mobile partent de la Nile-Orléans à 8h.30 A. M. et à 5h.30 P. M. le dimanche, et à 8h.30 A. M. le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 12 rue du Camp, coin Commons, sous le City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. FROST, V. P. & G. G.
14 jy. 76m

Great Jackson Route.

New Orleans, St-Louis & Chicago Mail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from May 12th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE
Express No 1...5.30 PM	Express No 2...10.20AM
Express No 3...8.15 AM	Express No 4...8.15 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH WITHOUT CHANGE TO CINCINNATI, LOUISVILLE, CHICAGO, CAIRO AND MILAN, Tennessee.

And for ST-LOUIS a Sleeper is attached at MILAN (Tenn), enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK and Eastern cities.

Friday evening's train makes no connection at Duquoin for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and Mobile City.

Leaves New Orleans 8:30 PM Saturday, and 7:30 A M Sunday.

Arrives in New Orleans at 9:30 PM Sunday, and 9:30 AM Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common, under City Hotel.

A. D. SHELDON, Agent.
J. C. CLARKE, V P & G. M.
jy 14 76m

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et de Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nou